

### ➤ DANS QUEL CADRE APPRÉCIER LE NOMBRE DE SALARIÉS ?

Le nombre de salariés est apprécié dans le cadre de l'entreprise et non de l'établissement (articles R 950.1 et R 992.2 du code du travail).

### ➤ QUI EST SALARIÉ ?

Toute personne recevant une rémunération ou des avantages en nature considérés au plan social comme traitement et salaire en vertu d'un contrat de travail passé avec un employeur établi en France, y compris les emplois Jeunes et les Contrats-jeunes en entreprise. Les V.R.P. multicartes sont comptés pour une unité chacun.

### ➤ QUELS SONT LES SALARIÉS EXCLUS DU CALCUL DES EFFECTIFS ?

Les apprentis, les titulaires de contrats de Qualification ou de professionnalisation, de contrat initiative-emploi (CIE), de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), de contrats d'insertion revenu minimum d'activité (CIRMA), de contrat d'avenir (CA), les salariés en longue maladie non rémunérés par l'entreprise.

## 1 - CALCULER LE NOMBRE MENSUEL DE SALARIÉS

Pour déterminer l'effectif mois par mois, il faut appliquer des règles de décompte spécifiques à chaque catégorie de salariés :

Catégories	Mode de décompte	Exemples
Salariés à temps complet (sous CDI, CDD ou intermittent)	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ les salariés ayant travaillé sur la totalité du mois sont comptés pour une unité chacun</li> <li>■ les salariés ayant travaillé une partie du mois sont pris en compte au prorata du rapport entre la durée du travail mentionnée dans leur contrat et la durée mensuelle normale de l'entreprise.</li> </ul>	<p>Une entreprise appliquant les 35 heures (soit 151,67 h par mois) ayant occupé 9 salariés à temps complet et 5 salariés sur une partie du mois, chacun ayant effectué 80 h dans le mois.</p> <p>Pour le mois considéré, le nombre de salariés est égal à :</p> $\frac{(9 \times 151,67) + (5 \times 80)}{151,67} = 11 \text{ salariés}$
Salariés à temps partiel (sous CDI, CDD ou intermittent)	Chaque salarié est pris en compte, au prorata du rapport entre la durée du travail mentionnée dans son contrat et la durée mensuelle normale de l'entreprise.	<p>Une entreprise occupe 5 salariés 121 heures par mois, et 6 salariés 80 heures par mois.</p> <p>Le nombre de salariés pour le mois est de :</p> $\frac{(121 \times 5) + (80 \times 6)}{151,67} = 7,15 \text{ soit } 7 \text{ salariés}$

## 2 - DÉTERMINER LE NOMBRE MOYEN DE SALARIÉS

Il suffit d'additionner les effectifs mensuels calculés pour chaque mois par catégorie et de diviser le total par 12 (le résultat obtenu est arrondi à l'unité inférieure).

■ Le total obtenu est inférieur à 10 : reportez-vous au bulletin de cotisation FPC moins de 10 salariés correspondant à votre activité.

■ Le total obtenu est égal ou supérieur à 10, vérifiez les conditions ci-dessous.

■ Le total obtenu est égal ou supérieur à 20, vérifiez les conditions ci-dessous.


• Si l'employeur a occupé des intermittents : considérez le montant total des salaires versés à l'ensemble du personnel. S'il est inférieur à 120 fois le SMIC mensuel moyen (520 fois le Smic hebdomadaire pour les DOM), votre entreprise est considérée comme ayant moins de 10 salariés.

• Si l'employeur a occupé uniquement des salariés à temps complet et/ou à temps partiel, cette condition ne s'applique pas et le taux de cotisation FPC légal ou conventionnel dû par l'entreprise suivant s'applique.



CALCUL DES EFFECTIFS

Pour connaître exactement le nombre moyen de salariés dans votre entreprise pour l'année 2006, remplissez le tableau suivant. Chaque résultat obtenu dans les colonnes grisées doit être arrondi à l'unité inférieure.

Mois 	Nombre de salariés à temps complet		Nombre de salariés à temps partiel(1)		Total par mois
	Nbre de salariés à temps complet sur tout le mois	Nbre de salariés à temps complet sur une partie du mois <i>Calcul : nbre d'heures mensuel de tous ces salariés ÷ durée normale de l'entreprise si inférieure à la durée légale (151,67)</i>	Nbre de salariés ayant le même temps partiel <i>Calcul : nbre de salariés x nbre d'heures effectuées par mois ÷ durée normale de l'entreprise si inférieure à la durée légale.</i>	Nbre de salariés ayant le même temps partiel <i>Calcul : nbre de salariés x nbre d'heures effectuées par mois ÷ durée normale de l'entreprise si inférieure à la durée légale.</i>	
Janvier	.....	.....	X .....	X .....	.....
Février	.....	.....	X .....	X .....	.....
Mars	.....	.....	X .....	X .....	.....
Avril	.....	.....	X .....	X .....	.....
Mai	.....	.....	X .....	X .....	.....
Juin	.....	.....	X .....	X .....	.....
Juillet	.....	.....	X .....	X .....	.....
Août	.....	.....	X .....	X .....	.....
Septembre	.....	.....	X .....	X .....	.....
Octobre	.....	.....	X .....	X .....	.....
Novembre	.....	.....	X .....	X .....	.....
Décembre	.....	.....	X .....	X .....	.....
<b>TOTAL</b>					
(1) Si vous avez trois types de temps partiels ou plus, complétez le tableau par autant de colonnes que nécessaire.					divisé par 12
<b>TOTAL divisé par 12 = nombre mensuel de salariés</b>					